

Avis aux étudiants candidats aux mastères **Méthode de calcul du score**

D) Le score utilisé pour la sélection préliminaire et le classement des candidats est calculé de la manière suivante :

1- calcul de la somme des moyennes des 4 années de la maîtrise ou des 3 années de la licence ou l'ISSET (LMD du 2014/2015).

*** cette somme est majorée :**

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- 0.5pt pour le crédit entre 150 et 164
- 1pt pour le crédit entre 165 et 180
- de 1 pt en cas de non redoublement.

Le score = la somme majorée divisée par 4 (ou 3).

2- Pour les candidats ayant fait un premier cycle I.S.E.T et obtenu une licence universitaire (LMD)

Le score est calculé de la manière suivante :

Somme = Moyenne des années d'études à L'IS.E.T

(+) moyenne de la 3^{ème} Année licence

*** cette somme est majorée :**

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- 0.5pt pour le crédit entre 150 et 164
- 1pt pour le crédit entre 165 et 180 (seulement les crédits du ISSET)
- de 1 pt en cas de non redoublement.

Le score = la somme majorée divisée par 2.

Etant donné les réclamations faites par les étudiants ayant

Pour suivi un premier cycle à l'ISET, puis ayant obtenu une maîtrise, concernant leur droit à candidater aux mastères de la FSJEGJ, il a été décidé de leur permettre de candidater, leur score étant calculé de la manière suivante :

Somme=Moyenne des 5 semestres d'étude à l'ISET

$$\left(\frac{S1+S2+S3+S4+S5}{5} \right) + \text{Moyenne de la 3}^{\text{ème}} + \text{moyenne de la 4}^{\text{ème}}$$

* cette somme est majorée :

- de 0,5 pt pour chaque admission lors de la session principale
- 0.5pt pour le crédit entre 150 et 164
- 1pt pour le crédit entre 165 et 180
- de 1 pt en cas de non redoublement.

S_1 = Le score = la somme majorée divisée par 3.

II) Le score utilisé pour la sélection finale S_2 est calculé de la manière suivante :

$$S_2 = S_1 \times 2/3 + \text{note de l'oral} \times 1/3.$$

La doyenne

